

**Le journal
d'Arlette
Laguiller**

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité
ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2318 - 4 janvier 2013 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

2013

**sera ce que
nous en ferons**



M 06189 - 2318 - F: 1,00 €



SOMMAIRE

Leur société

- p 4 ■ Le chômage en hausse : pas une fatalité
- De plus en plus de licenciements déguisés en rupture à l'amiable
- Les vœux de Hollande
- Contrats d'avenir et de génération
- p 5 ■ Les hausses de prix de début d'année
- Six mois de hausse en Bourse
- Duflot et les mal-logés
- p 12 ■ Lille : deux mois de grève de la faim pour des papiers
- Calais : rixes entre migrants
- Comment une préfecture reçoit les demandeurs d'asile

Dans le monde

- p 6 ■ Espagne : il y a trente ans, Felipe Gonzalez accédait au pouvoir
- p 7 ■ Etats-Unis : la "falaise fiscale"
- Congo : la guerre au Kivu

Dans l'enseignement

- p 8 ■ Grève dans un collège de Montbéliard
- Restrictions dans les collèges de Seine-Saint-Denis
- Dunkerque : fermeture d'une école maternelle

Dans la santé

- p 9 ■ Hôpitaux psychiatriques de Paris
- Clinique Urbain V - Avignon
- CHU de Rennes
- Calais - Nouvel hôpital

Dans les entreprises

- p 10 ■ Un paquebot pour Saint-Nazaire
- Un licenciement à PSA - Mulhouse
- Texas Instrument - Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes)
- Virgin Megastore
- p 11 ■ Coop Atlantique - Ingrandes (Vienne)
- Système U - Trélazé
- Visteon - Gondrecourt (Nord) et Harnes (Pas-de-Calais)

• Santé

Plaintes contre une « pilule »

À la suite de la plainte déposée le 14 décembre par une jeune femme, Marion Larat, contre le laboratoire Bayer Santé qui commercialise Meliane, une pilule de troisième génération, trente femmes qui ont subi elles aussi de graves problèmes de santé en raison de la prise d'une pilule de troisième ou quatrième génération vont à leur tour porter plainte contre Bayer et contre d'autres laboratoires commercialisant ces pilules, comme Merck et Pfizer.

En 2006, à 19 ans, alors qu'elle prenait ce contraceptif depuis quatre mois, Marion Larat a fait un accident vasculaire cérébral (AVC) qui l'a plongée dans un coma dont elle est ressortie très sérieusement handicapée. Elle porte donc plainte contre le directeur général de Bayer Santé, qui fabrique cette pilule, et aussi contre le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), qui n'a pas retiré cette pilule du marché.

En effet, dès 1995, des études

britanniques montraient que ces pilules dites de troisième génération exposent à un risque de phlébite et d'embolie pulmonaire deux fois plus élevé que les pilules antérieures. Or ce n'est qu'en 2007 que les autorités sanitaires françaises ont « préconisé » aux médecins de ne plus les prescrire en première intention mais d'utiliser les plus anciennes.

Entre-temps, des jeunes femmes ont été exposées à un risque connu, et qui plus est un risque gravissime pour celles

atteintes, mais souvent sans même le savoir, d'hypercoagulabilité du sang. Rien qu'en France, on estime à plusieurs dizaines le nombre de jeunes femmes qui y auraient laissé leur peau.

Les laboratoires qui commercialisent ces pilules de troisième génération se défendent en disant que le risque accru est mentionné dans la notice incluse dans les boîtes. Sauf que lesdites notices ne font mention de ce risque que depuis 2007, et qu'on ne les lit pas nécessairement. Et sauf, aussi et surtout, que pendant des années, pour déclencher les prescriptions, les laboratoires ont abreuvé les médecins d'informations vantant les mérites de ces pilules, au prétexte qu'elles seraient plus modernes, mieux tolérées et, cerise sur le

gâteau, efficaces contre l'acné... un gros « marché » ! Une fois de plus, la sécurité sanitaire n'a pas pesé bien lourd face aux intérêts commerciaux.

Sans compter que ce nouvel épisode pourrait faire reculer encore un peu plus la confiance dans la sécurité et l'efficacité des médicaments. En 2010, après le désastre de l'organisation de la campagne de vaccination contre la grippe A par les pouvoirs publics, c'est le principe même de la protection par les vaccins qui a été mis en cause. Aujourd'hui, c'est la confiance dans les pilules en général qui pourrait être mise à mal et détourner des femmes de la contraception. Encore un retour en arrière à mettre au compte du « marché ».

Sophie GARGAN

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

BEAUVAIS

Dimanche 27 janvier à partir de 11 heures
Espace Argentine - 15, rue du Morvan

MONTBÉLIARD

Samedi 2 février à partir de 15 h à la Roselière, la halle polyvalente de Montbéliard, place du Champ-de-Foire.

Débat à 17 heures avec Jean-Pierre Mercier, ouvrier à PSA Aulnay, porte-parole de Lutte Ouvrière

METZ

Dimanche 17 février à partir de 11 h 30, CALP (Centre d'activités et de loisirs) de Metz-Plantières, 2 A, rue Monseigneur-Pelt.

Débat à 15 heures avec Jean-Pierre Mercier, ouvrier à PSA Aulnay, porte-parole de Lutte Ouvrière



Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continue à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte Ouvrière en les envoyant à l'adresse suivante :

LUTTE OUVRIÈRE BP 233
75865 PARIS CEDEX 18

Merci aussi de nous indiquer

lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 12 000 exemplaires. Impression : Rotopresse Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière
l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière
multimédia
(télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière
audio

(version parlée de nos textes)

www.lutte-ouvriere-audio.org

La lettre d'information
hebdomadaire par e-mail

Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

2013 sera ce que nous en ferons

Il restait un symbole qui pouvait donner au gouvernement Hollande-Ayrault une coloration un peu de gauche: la taxation à 75 % des revenus dépassant le million d'euros. Après les capitulations du gouvernement face aux « pigeons » et à Mittal, après avoir accédé aux désirs patronaux les plus chers en accordant un cadeau de 20 milliards, le gouvernement en avait bien besoin.

Cette taxation n'avait rien de bien méchant pour les plus riches. Elle devait concerner tout au plus 2 000 personnes et elle était exceptionnelle. Mais cette taxe qui ne devait rapporter que 0,28 % des recettes de l'État avait une valeur politique pour Hollande: elle devait être la preuve qu'il était capable de tenir bon face aux criaileries de la droite et aux caprices des plus riches.

Eh bien voilà que cette preuve est repoussée aux calendes grecques puisque le Conseil constitutionnel l'a censurée. Le gouvernement se savait attendu au tournant par ce Conseil dominé par la droite: il s'est laissé prendre. En huit mois de pouvoir il n'aura donc pas fait passer une seule mesure qui puisse avoir la couleur d'une mesure de gauche.

Le 31 décembre Hollande n'a pas été avare de bons vœux et s'est dit « confiant ». Mais comment les travailleurs de Peugeot-Citroën, de Petroplus, de SFR, de Candia, d'Electrolux confrontés aux fermetures d'usines peuvent-ils être confiants dans l'avenir? Comment les centaines de milliers de travailleurs dont l'emploi et le salaire sont menacés peuvent-ils être optimistes? Parmi les cinq millions de chômeurs toutes catégories confondues recensées officiellement, combien ne savent plus comment payer leurs factures? Combien doivent choisir entre se chauffer et correctement manger?

Les travailleurs et les chômeurs n'ont pas besoin de bonnes paroles mais de mesures efficaces pour combattre le chômage et les bas salaires. Mais alors que des dizaines de grandes entreprises s'apprêtent à licencier en 2013, Hollande ne fera rien pour les empêcher. Sa « bataille de l'emploi » consiste, comme tous les gouvernements qui se sont succédé, à faire cadeau sur cadeau au grand patronat et à croiser les doigts pour qu'il veuille bien embaucher.

Alors que le gouvernement prétend mettre en œuvre la « justice sociale », il refuse d'augmenter le

smic tout en laissant filer les prix de l'électricité et des transports. Alors qu'il y aurait 2,5 millions de locaux vides et trois millions de mal-logés, le gouvernement n'a pas encore procédé à la moindre réquisition. Il en parle, en parle mais ne fait qu'en parler.

Alors que Hollande s'est fait élire en désignant « la finance » comme ennemi, la Bourse clôture l'année avec 15 % d'augmentation en 2012!

Hollande a remplacé Sarkozy, mais il mène la même politique et les travailleurs n'ont rien à en attendre si ce n'est des coups. Il y a les attaques déjà décidées: l'augmentation de la TVA pour 2014 et le plan d'austérité programmant 60 milliards de coupes dans les budgets publics sur cinq ans. Mais il y a aussi celles que le gouvernement et le patronat préparent dans les coulisses, toujours et encore au nom de la compétitivité et qui consisteront à imposer aux travailleurs de travailler plus, avec plus de précarité et de flexibilité.

Après huit mois de gouvernement à majorité PS, les travailleurs savent désormais à quoi s'en tenir. Le gouvernement est aux petits soins pour les capitalistes. Non seulement il ne protégera pas les travailleurs de l'exploitation et de la rapacité du grand capital mais il justifiera les coups patronaux!

Alors faisons de l'année 2013 l'année du renouveau des luttes pour qu'enfin le rapport de forces s'inverse en faveur du monde du travail, pour qu'enfin on impose aux capitalistes les mesures d'urgence pour enrayer le chômage et la baisse du pouvoir d'achat: l'interdiction des licenciements, la répartition du travail entre tous avec un salaire plein et entier, et l'augmentation générale des salaires et des pensions prise sur les profits des gros actionnaires.

Faisons en sorte qu'en 2013 les travailleurs retrouvent confiance dans leur force collective pour contester au grand capital le pouvoir qu'il exerce sur l'économie. Il ne s'agit pas là d'un vœu pieux car les travailleurs ont été capables de le faire bien des fois dans l'histoire.

Oui, il faut renouer avec les meilleures traditions du mouvement ouvrier, celles des grèves générales de juin 1936 ou de mai 1968. La lutte des exploités n'a jamais été facile mais c'est d'elle que toutes les avancées pour les travailleurs sont venues, alors oui, il faut renouer avec les luttes collectives, amples et massives. Le plus tôt sera le mieux!

• Rejet de la taxation à 75 % des revenus de plus d'un million Beaucoup de bruit pour pas grand-chose

Le Conseil constitutionnel vient d'annuler la taxation à 75 % des revenus supérieurs à un million d'euros par an, présentée dans le budget 2013 du gouvernement Ayrault.

Il s'agissait d'une mesure annoncée avec quelque théâtralité par le candidat Hollande, à quelques semaines du premier tour de l'élection présidentielle, censée orienter l'impôt vers un peu de justice fiscale. En fait, dès la levée de boucliers de politiciens UMP et de grosses fortunes qui se

sentaient concernées, Hollande s'était récrié: la portée de sa mesure « à valeur d'exemple » devait être « avant tout symbolique », ne durer que deux ans, et ne concerner que fort peu de contribuables.

En réalité, selon des syndicalistes des Impôts, elle n'allait toucher que 1 500 personnes

et, de plus, en prenant en compte les autres impôts déjà versés, comme la CSG et la CRDS, elle ne serait finalement que de 67 %.

Eh bien, le Conseil constitutionnel a jugé cette taxe contraire à « l'égalité devant les charges publiques », en considérant qu'elle concernait les revenus de l'individu et non ceux du foyer fiscal; autrement dit, un ménage dont chaque membre déclarerait

900 000 euros en serait exempté, alors qu'un autre, dont l'un gagnerait 1,1 million et l'autre rien devrait l'acquitter.

Si l'UMP a trouvé là l'occasion de se gausser, Hollande et Ayrault ne semblent pas catastrophés, le dernier rappelant que la mesure n'aurait eu que « peu d'importance dans l'équilibre financier », elle ne devait en effet rapporter que 210 millions d'euros.

C'est donc peut-être tout

au plus la chute d'un symbole façonné le temps d'une campagne par Hollande face à son adversaire, le « président des riches ». Mais, pour faire payer la crise à ces derniers, en particulier aux groupes capitalistes fort au fait de toutes les techniques d'optimisation voire d'évasion fiscale, il aurait fallu employer d'autres moyens.

Viviane LAFONT

Le chômage en hausse, ce n'est pas une fatalité

Le ministère du Travail vient de publier les derniers chiffres du chômage. Ils confirment ce que chacun vit, de plus ou moins près, dans les milieux populaires: le chômage pèse de plus en plus lourdement. En novembre 2012, 39 400 chômeurs supplémentaires ont été recensés en France métropolitaine, pour les catégories A, B, C, plus de 1 300 nouveaux chômeurs chaque jour!

Si pour la seule catégorie A – demandeurs d'emploi immédiatement disponibles sans activité – le total atteint 3,1 millions de personnes, le nombre total de chômeurs inscrits à Pôle emploi fin novembre était, toutes catégories confondues, de 5 210 000 pour la seule France métropolitaine, soit une augmentation de 9,2 % en un an.

Ce sont toujours les chômeurs de 50 ans et plus qui voient leur nombre augmenter le plus (+15,6 % sur l'année), suivis des jeunes de moins de 25 ans. Les chômeurs « seniors »,

en France métropolitaine, sont près d'un million. Quant aux jeunes, qui sont 695 000 pour les catégories A,B,C (495 000 pour la seule catégorie A), ils représentent près de 15 % du nombre total des inscrits totalement privés d'emploi, et, dans le Nord-Pas-de-Calais, cette proportion grimpe à 22,5 %.

Sans surprise, nombreux sont les chômeurs inscrits depuis longtemps, très longtemps: 1 797 900 sont sans emploi depuis un an ou plus, dont près de 500 000 le sont depuis au moins trois ans.

Qu'est-ce qui provoque

l'inscription à Pôle emploi de nouveaux chômeurs? C'est, dans 31,3 % des cas, la fin d'un CDD ou d'une mission d'interim... Et le patronat veut toujours plus de contrats précaires! À cela s'ajoutent bien sûr les licenciements officiellement reconnus comme « économiques » (11 900). À l'inverse, on sort de Pôle emploi bien moins souvent pour avoir trouvé une embauche, précaire ou non, que par radiation pour « défaut d'actualisation »; autrement dit, des chômeurs disparaissent des statistiques, sans pour autant qu'ils aient obligatoirement retrouvé un emploi.

Car retrouver un emploi par le biais de Pôle emploi relève du miracle: les offres de contrats supérieures à six mois y ont chuté de 9,4 % en un an, tandis que progressaient d'autant les emplois d'une durée

inférieure à un mois.

Un sombre constat qui devient plus préoccupant de mois en mois. Car il s'y ajoute les centaines de milliers de licenciements dits individuels, les licenciements dits « négociés » ou encore les démissions forcées qui font partie des attaques subies par le monde du travail.

Pour mettre fin à ce fléau social, la classe ouvrière ne pourra se contenter de recommandations de patience et de soumission, elle devra imposer des mesures de survie: interdire tous les licenciements. Et pour cela, imposer de prendre sur les profits pour maintenir les emplois et faire que l'État, quant à lui, embauche massivement au lieu de supprimer lui aussi des centaines de milliers d'emplois.

Viviane LAFONT

Toujours plus de licenciements déguisés en rupture à l'amiable

Le nombre de ruptures conventionnelles de contrats de travail, dites ruptures à l'amiable, ne cesse d'augmenter. Il s'est accru de 12 % sur les dix premiers mois de 2012, après une hausse de 16 % sur la même période entre 2010 et 2011.

Lorsque ce dispositif avait été instauré en août 2008, il avait été chaudement applaudi par le Medef. « *La vie, la santé, l'amour sont précieuses. Pourquoi pas le travail?* », avait déclaré Laurence Parisot. Cette rupture prétendument à l'amiable permet de contourner les procédures normales de licenciement en se basant sur l'accord du salarié et de l'employeur pour mettre fin au contrat. Elle ne pouvait que devenir un instrument privilégié du patronat, car le salarié n'est pas en position d'égalité avec l'employeur.

La volonté commune invoquée n'est la plupart du temps qu'une fiction. Une enquête commandée par la CFDT a établi que la rupture conventionnelle ne correspondait à un souhait réel du salarié que dans un quart des situations. C'est notamment le cas pour les travailleurs âgés auxquels les entreprises peuvent proposer des indemnités de départ qu'ils jugent intéressantes avant de toucher leur retraite. Mais

les trois quarts des ruptures conventionnelles ne sont qu'un moyen pour les employeurs de se débarrasser d'un salarié récalcitrant en rendant plus difficile le recours aux Prud'hommes. Proposer une rupture conventionnelle à un salarié en le menaçant de se retrouver acculé à la démission est devenu une pratique courante. Bien souvent

d'ailleurs, on commence à lui rendre la vie impossible avant de lui présenter la rupture comme seule voie de sortie. Une forme légalisée de harcèlement en quelque sorte. Une des seules obligations, l'entretien préalable, se limite d'ailleurs bien souvent à la signature du formulaire officiel pré-rempli par l'employeur.

Le chiffre de un million

de ruptures conventionnelles vient d'être dépassé depuis la création du dispositif en 2008. Il y en a aujourd'hui deux fois plus que de licenciements économiques. Mais la plupart d'entre elles ne sont en fait que des licenciements déguisés, qu'il conviendrait tout autant d'interdire.

Daniel MESCLA

• Contrats d'avenir et de génération De maigres palliatifs au chômage des jeunes

Dans son allocution télévisée, Hollande s'est félicité des efforts gouvernementaux pour lutter contre le chômage des jeunes, à travers les contrats d'avenir et les contrats de génération, destinés aux jeunes de 16-25 ans. Les premiers ont été mis en route en novembre, les seconds le seront en 2013.

Les contrats d'avenir s'adressent aux jeunes peu ou pas qualifiés, qui sont embauchés en CDD de trois ans et payés au smic. La plupart seront créés dans les collectivités locales et les associations et financés à 75 % par l'État. Pour le secteur « marchand », c'est-à-dire les entreprises,

l'aide de l'État est de 35 %. Hollande envisage la création de 100 000 de ces emplois pour 2013, et 50 000 supplémentaires en 2014.

Les contrats de génération, où un jeune en CDI travaille aux côtés d'un senior, ont pour but à la fois de favoriser l'emploi des jeunes tout en maintenant les plus anciens au travail. Ils s'adressent à toutes les entreprises, les plus petites bénéficiant de 4 000 euros annuels d'aide de l'État par emploi créé, sans conditions si elles ont moins de 50 salariés, après étude du dossier pour celles comprises entre 50 et 300 salariés. Là aussi,

100 000 de ces emplois pourraient être créés cette année, si toutefois les employeurs trouvent ces contrats avantageux pour eux, ce qui est loin d'être assuré.

Avec ces deux contrats, cela fera donc, au mieux, 200 000 jeunes qui pourraient avoir un travail en 2013 sur un demi-million actuellement au chômage inscrits à Pôle emploi, sans compter tous ceux qui n'y sont pas inscrits pour des raisons multiples.

Et ce sont les seules mesures concrètes avancées par Hollande pour inverser la courbe du chômage.

M.L.

• Vœux présidentiels Hollande va faciliter les licenciements

Dans son discours de bonne année, Hollande a affirmé que « *toutes nos forces seront tendues vers un seul but: inverser la courbe du chômage d'ici un an* », ajoutant « *nous devons y parvenir coûte que coûte* ». Pour arriver à ce but, le nouveau président propose exactement les mêmes mesures que ses prédécesseurs: d'une part, des emplois aidés, emplois d'avenir, contrats de génération, agrémentés de quelques phrases vides sur la formation professionnelle et proposés à quelques dizaines de milliers de personnes; d'autre part, des cadeaux qui se chiffrent en dizaines de milliards au grand patronat, cadeaux qui ne sont assortis d'aucune mesure contraignante pour créer ou même conserver les emplois. Comme depuis toujours, le grand patronat gardera donc les mains libres pour supprimer tous les emplois qu'il voudra et les poches pleines, gonflées par les aides publiques.

Pourtant Hollande a tenu à se distinguer de Sarkozy et des autres en ajoutant sa touche personnelle. Il s'agirait, selon lui, « *de conjurer une double peur, la peur du licenciement pour les travailleurs, la peur de l'embauche pour les employeurs* ». Ce président socialiste met donc sur le même plan l'angoisse de millions de travailleurs devant la perte possible de leur seul moyen de vivre et la soi-disant « peur d'embaucher » de patrons qui licencient à tour de bras.

Mais le pire est dans la conclusion. Hollande promet de « *prendre ses responsabilités* » si la négociation visant à faciliter les licenciements n'aboutissait pas, c'est-à-dire, bien entendu, qu'il se prépare à satisfaire les revendications patronales.

Dans cette « bataille pour l'emploi », Hollande réaffirme donc qu'il est dans le camp des licenciements.

Paul GALOIS

• Après les vœux, les hausses de prix

Il faut que les salaires suivent !

Le 1^{er} janvier voit traditionnellement des hausses de prix, et cette année n'échappe pas à la règle, loin s'en faut.

L'électricité augmente de 2,5 %, venant après la hausse de 2 % de juillet ; 2,4 % de plus pour le gaz, soit 33 % d'augmentation sur les cinq dernières années ; 2,8 % de plus en moyenne pour les timbres, 1,9 % pour la SNCF, 2,4 % pour les transports en Île-de-France et six euros de

plus pour la redevance audiovisuelle. Ce sont aussi les plus faibles revenus qui seront comparativement bien plus frappés que les riches par les hausses d'impôt, avec le gel du barème qui se poursuit, la diminution de l'avantage fiscal accordé aux familles et, à partir d'avril, une nouvelle taxe de 0,3 % sur les pensions de retraite.

À ces hausses s'ajoutent celle des loyers, puisque l'indice de référence qui autorise

une augmentation légale se situe autour de 2,2 %, ainsi que les hausses continues des produits alimentaires de base : viande, laitages, fruits et légumes, pâtes alimentaires, etc.

Le gouvernement et les capitalistes se défendent en disant que cela ne pèsera pas lourd sur les budgets, dix à quinze euros annuels pour chaque poste. Mais mis bout à bout, ces « pas grand-chose » finissent

par peser lourd sur le budget des petites gens, travailleurs, retraités ou chômeurs, d'autant plus que les salaires ou les pensions ne suivent pas.

Ceux qui imposent ces hausses de prix à la population disent qu'ils y sont bien obligés s'ils ne veulent pas être « dans le rouge », qu'ils ne font que suivre l'envolée des cours des matières premières ou les hausses décidées par leurs fournisseurs. En somme, en

répercutant les hausses de prix, ils s'appliquent à eux-mêmes l'échelle mobile... des bénéfices mais la refusent pour les salaires des travailleurs.

Pour ne pas devoir payer afin de sauvegarder les bénéfices d'une minorité de possédants, il faudra imposer l'échelle mobile des salaires et des pensions : les prix augmentent, les salaires doivent suivre !

Marianne LAMIRAL



• Duflot s'adresse aux mal-logés et aux sans-abri

Il est urgent d'attendre

À la manifestation de Droit au logement (DAL) fin décembre, lui demandant, entre autres choses, d'accélérer les réquisitions de logements vacants, la ministre Cécile Duflot a répondu que la procédure était « longue et complexe » et que les premières réquisitions ne pourraient avoir lieu qu'en mars 2013.

D'ici là, à tous ceux qui vivent jour après jour dans des chambres d'hôtels, dans des logements trop petits, voire insalubres, à tous ceux qui n'ont même plus de logement du tout, la ministre dit donc qu'il est urgent d'attendre.

Pourtant, la situation est catastrophique pour les millions de mal-logés et des logements vacants existent. La ministre elle-même le reconnaît : « Il est certain qu'il existe aujourd'hui du patrimoine, des anciens logements d'instituteurs, anciens bâtiments d'habitation de ministères ou de grandes entreprises, qui sont inoccupés et peuvent être mis à disposition. » Mais, ajoute-t-elle, ce patrimoine « est très difficile à identifier ». On se demande bien pourquoi, alors que le gouvernement détient tous les éléments pour connaître la situation. Ses services sont appelés à dresser le bilan de la vacance dans les bâtiments publics. Mais il serait indispensable de ne pas s'arrêter là et de procéder au recensement des logements vides dans l'ensemble du patrimoine immobilier du pays... à condition que le gouvernement ne s'arrête pas devant le droit

de propriété. L'Insee estime à quelque 2,5 millions le nombre de logements vacants sur l'ensemble du territoire, dont environ 500 000 dans les sept plus grandes villes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

À situation d'urgence, remède d'urgence. Oui, il serait indispensable de réquisitionner tous les logements vacants, en faisant appel aux associations, aux syndicats, en s'appuyant sur la mobilisation de la population.

Et cette nécessité de procéder rapidement et avec autorité lui a été justement rappelée par le DAL, qui lui a symboliquement offert un pied de biche pour ouvrir les portes fermées des logements vides. Bon nombre de logements nécessitent peut-être des travaux avant d'être vraiment habitables. Mais tant d'autres sont très rapidement utilisables, à condition de ne pas s'arrêter à des procédures visant à protéger la propriété privée des biens et non la vie des personnes dans le besoin.

Lucienne PLAIN

• Six mois de hausse en Bourse

Et pas plus de beurre sur les tartines

« La Bourse de Paris voit 2013 en rose », « les marchés ont la pêche », a annoncé la presse en indiquant que l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris avait grimpé de 15 % cette année, comme la plupart de ses homologues internationaux.

Les commentateurs ont toutefois relevé l'apparente contradiction entre la hausse rapide du chômage, la stagnation de la production matérielle, la baisse continue du niveau de vie d'une partie de la population et l'attitude des financiers qui se disputent les actions des grandes sociétés au point de faire monter rapidement leur cours.

Cette hausse des cours de Bourse a commencé l'été dernier, lorsque les autorités financières européennes sont parvenues à calmer, au moins pour un moment, la spéculation sur les dettes souveraines. L'incendie ayant été éteint sous un flot de fonds publics et de garanties étatiques, le jeu sur les dettes des États de la zone euro est

devenu moins rentable. Les capitaux en mal de placement se sont alors tournés vers les actions des entreprises cotées en Bourse. Les spéculateurs, honorables banquiers et gestionnaires de fonds de placement par ailleurs, ont expliqué que non seulement bien des entreprises étaient sous-cotées mais qu'en plus elles avaient des montagnes de liquidités à distribuer à leurs actionnaires.

Ce sont ces mêmes entreprises qui licencient, restructurent, ferment des usines et font une grande consommation de fonds publics. Et c'est justement parce qu'elles font cela qu'elles obtiennent ces coquets profits qu'elles reversent à leurs actionnaires. Sanofi, par exemple, fait des milliards de profits, représente la première capitalisation du CAC 40, bénéficie des aides de l'État, ne serait-ce que le crédit impôt recherche, et supprime des postes par milliers.

Le fait que certains investisseurs se tournent actuellement vers les grandes entreprises ne change rien à la situation générale. Dans une

économie en crise, les capitalistes maintiennent leur taux de profit en pressurant les travailleurs, directement ou par le biais des États. Et cela va continuer, quelles que soient les variations du cours des actions, car c'est devenu le fonctionnement même du capitalisme. C'est d'ailleurs ce que disent benoîtement le président Hollande et les économistes distingués en annonçant que le chômage va encore augmenter cette année, que l'État va faire des économies et que les entreprises vont être « aidées ».

La hausse du CAC 40, même si elle est rapportée dans la rubrique « bonnes nouvelles pour 2013 » des journaux, n'a donc rien pour rassurer les travailleurs. Elle indique simplement que leur exploitation est suffisamment rentable pour intéresser quelques vautours supplémentaires. Et que ces derniers font confiance aux dirigeants des grands groupes et au gouvernement en place pour que cela se poursuive cette année, licenciements compris.

Paul GALOIS

• Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 148 (décembre 2012 — janvier 2013)



Textes du 42^e congrès de Lutte Ouvrière

- La crise de l'économie capitaliste
- Les relations internationales
- La situation intérieure

La campagne des élections présidentielle et législatives

Prix : 2 euros — Envoi contre cinq timbres à 0,60 euro

• Espagne en décembre 1982

Felipe Gonzalez, leader du Parti socialiste accédait au pouvoir

C'était il y a trente ans, à l'issue des élections législatives d'octobre 1982, Felipe Gonzalez, le dirigeant du Parti socialiste espagnol, le PSOE – majoritaire à ces élections avec 48% des voix et 118 députés – venait d'être nommé président du gouvernement. À sa gauche, le Parti communiste de Santiago Carrillo recueillait 4,02% des voix, et quatre sièges seulement.

Sept ans plus tôt, le 20 novembre 1975, mourait Franco. Les militaires au pouvoir depuis trente-six ans, responsables d'une répression impitoyable, du manque de libertés et de la misère des classes populaires, n'avaient plus qu'à quitter le devant de la scène en laissant les dirigeants des partis civils mettre en place un régime semblable à celui qui existait dans les autres pays européens : une démocratie bourgeoise au service des possédants.

La « transition », un risque calculé pour la bourgeoisie...

Dès 1976 une période de transition s'était ouverte, marquée par des réformes institutionnelles. Marquée aussi par le développement d'un formidable espoir dans les classes populaires. La petite bourgeoisie, qui voulait plus de libertés dans tous les domaines de la vie politique, sociale et culturelle, put rapidement trouver son compte et obtenir le droit de s'exprimer librement et de vivre comme bon lui semblait. La société respirait. Les politiciens des partis de droite ralliés au parlementarisme, comme ceux des partis de gauche, voulaient conquérir cet électoral potentiel et se présentaient comme les meilleurs garants des réformes démocratiques.

En revanche, la classe ouvrière, qui avait payé le plus lourd tribut à la dictature, dut se rendre compte que le système qui se mettait en place n'était pas destiné à limiter la soif de profits des capitalistes et des banquiers. Ceux-ci n'acceptaient les réformes « démocratiques » qu'à condition qu'elles leur laissent toute liberté pour exploiter la classe ouvrière.

Pourtant, au cours des dernières années de la dictature, les classes populaires avaient mené des grèves, des manifestations, pour imposer



Felipe Gonzalez, prêtant serment, sous les yeux du roi (à droite).

le droit de s'organiser, de s'exprimer et aussi de défendre les salaires, l'emploi, afin d'obtenir des conditions d'existence et de travail plus dignes. Un espoir que les exilés politiques de la période franquiste partageaient en préparant leur retour en Espagne.

Les dirigeants politiques de droite qui avaient vu comment, au Portugal, en 1974, la fin de la dictature avait entraîné une crise sociale et politique, choisirent de s'appuyer sur les partis de gauche en train de se reconstituer (le PCE et le PSOE) pour les intégrer à la « transition ».

...mais négociée en douceur avec les partis de gauche, aux dépens du monde ouvrier

Les dirigeants des partis de droite et du centre issus du franquisme prirent en main cette transition politique risquée. Ils savaient qu'ils n'avaient pas la confiance des classes populaires, ni celle d'une grande partie de la petite bourgeoisie. Ils étaient partagés sur le problème de l'Europe. Ils étaient aussi très divisés sur l'attitude à avoir vis-à-vis des militaires, nostalgiques de la dictature. Mais ils savaient que l'intégration de l'Espagne à l'Union européenne, souhaitée par la bourgeoisie espagnole, ne serait possible que si la « transition » s'opérait dans le calme.

Faute de partis de droite en situation d'y parvenir, il

fallait donc se tourner vers les dirigeants des partis politiques à même de canaliser les luttes et les espoirs des classes populaires, c'est-à-dire le Parti communiste et le Parti socialiste, le PSOE.

Santiago Carrillo, pour le Parti communiste d'Espagne (le PCE), et Felipe Gonzalez, pour le PSOE, avaient offert leurs services. Mais pour devenir des partis légaux, ils devaient donner des gages de soumission et de loyauté vis-à-vis de la bourgeoisie, de la classe politique et des militaires qui avaient tenu les rênes de l'appareil d'État. Ils durent accepter que le futur régime parlementaire soit une monarchie.

Le pas était difficile à franchir pour les partis de la gauche. C'était une couleuvre très difficile à avaler pour les militants de gauche, et principalement pour ceux du PCE. Les dirigeants du Parti communiste finirent par se résoudre à signer un accord secret de soumission à cette condition qui lui ouvrait la porte à la légalisation.

Mais ils durent accepter un autre renoncement plus lourd encore de conséquences, exigé un peu plus tard. Les dirigeants du PSOE comme ceux du PCE durent s'engager à ne pas remettre en cause l'ordre social. Une série d'accords connus sous le nom de Pacte de la Moncloa, signés en octobre 1977, établissait que les nouveaux partis devaient renoncer à organiser des luttes sociales s'ils voulaient prendre leur place dans le nouveau régime.

Le PSOE s'était engagé

dans cette voie sans trop de problèmes. Mais de tels engagements furent bien plus difficilement acceptés par les militants du PCE, ce parti qui avait le plus de crédit dans le monde ouvrier. Un crédit qu'il avait gagné en organisant les travailleurs malgré la dictature. Ses militants étaient à l'origine des commissions ouvrières. Le Pacte de la Moncloa n'était pas imposé aux organisations syndicales, mais la soumission des représentants politiques de la gauche, en particulier celle du PCE, fut une gigantesque déception.

Cette trahison entraîna un recul de l'espoir, un recul de la confiance de la classe ouvrière dans ses dirigeants. Un recul qui a aujourd'hui encore des répercussions.

Le déclin du PCE ouvrit une voie royale au PSOE

On vit, au lendemain de la signature de ces accords, les responsables du PCE prôner le calme social. Cela entraîna une démoralisation des fractions les plus combattives de la classe ouvrière. La soumission politique aux exigences des représentants politiques de la bourgeoisie ouvrait une voie royale aux dirigeants du Parti socialiste, le PSOE, qui avait joué un rôle secondaire dans les luttes contre la dictature. Le PSOE sut tirer profit de la situation. Il surfa sur les désillusions des militants du PCE, sur les mécontentements, sur la peur d'un coup de force des militaires contre la démocratie naissante. Et, de montée électorale en montée électorale, il accéda à la majorité parlementaire.

En décembre 1982, après une victoire électorale du PSOE, Felipe Gonzalez devenait chef du gouvernement. Le PSOE était devenu aux yeux de la bourgeoisie un parti susceptible d'assurer la responsabilité du pouvoir. Il gagna la confiance de larges couches de la petite bourgeoisie. Les classes populaires, déçues par le PCE et espérant qu'un gouvernement socialiste apporterait un changement, avaient joué le parti gagnant.

L'étape du retour à la démocratie parlementaire était close. Les dirigeants du PSOE étaient en situation de s'inscrire dans une politique d'alternance au pouvoir, comme dans les autres « démocraties » européennes. Quant aux syndicats, que des générations de militants avaient réussi à construire au prix de tant de sacrifices, ils furent conviés à servir de courroie de transmission au nouveau pouvoir en place.

Henriette MAUTHEY

• CERCLE LÉON TROTSKY

Le prochain Cercle Léon Trotsky aura pour sujet :

La Turquie du kemalisme à l'islamisme et les perspectives de la classe ouvrière

Vendredi 25 janvier à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24 rue Saint-Victor – Paris 5^e Métro : Maubert-Mutualité

Participation aux frais : 3 euros

• États-Unis

La « falaise fiscale »

Une montagne de démagogie accouche d'une souris

Après des mois de négociations à grand spectacle assorties de nombreux rebondissements, le Sénat et la Chambre des représentants ont finalement voté un projet de loi qui fait passer le taux d'imposition sur le revenu des plus riches de 35 à 39,6% et qui repousse de deux mois la limite prétendument si intangible de ces coupes automatiques dans les dépenses qui constituaient le mur fiscal.

Ce sont le président Obama et le Congrès eux-mêmes qui avaient fixé cette règle en août 2011 : le plafond autorisé de la dette était relevé de 1200 milliards de dollars mais il fallait réduire d'autant les dépenses sur dix ans. Soit les élus des deux partis parvenaient à un accord sur les économies à réaliser, soit des coupes automatiques dans toutes les dépenses, d'un montant total de 110 milliards de dollars pour 2013, s'appliqueraient pour moitié sur les dépenses militaires et pour moitié sur les dépenses civiles. Cela représentait des coupes budgétaires de 8 à 10%.

La menace de ces coupes

automatiques était censée obliger les deux partis à se mettre d'accord. Mais le jeu des uns et des autres vis-à-vis de leur électoral n'est pas simple : les coupes automatiques peuvent être très pratiques pour dédouaner les uns et les autres de mesures impopulaires. Leur utilisation comme épée de Damoclès peut permettre d'exonérer les élus d'avoir accepté des concessions « moins pires ».

Mais surtout les politiciens comme les médias se sont servi de cette menace pour mener une véritable campagne de mise en condition de la population afin de la préparer à des attaques de plus en plus sévères contre ses

conditions d'existence. C'est que tous sont bien d'accord pour lui faire payer les énormes subventions aux banques et aux grandes entreprises qui ont fait bondir la dette suite à la crise de 2008. Toutes les agences fédérales ont été priées de faire un plan précis d'économies en cas de saut de la falaise fiscale. Ainsi elles ont envisagé des licenciements, le blocage des salaires, des congés sans solde pour des semaines voire des mois, etc., de quoi semer l'anxiété dans le personnel de ces agences.

Voilà un an et demi que les parlementaires ne parviennent pas à trouver la formule qui leur permettra de s'attaquer au système fédéral des retraites, à la couverture médicale des personnes âgées, à toute une série de programmes vitaux pour la population laborieuse, sans avoir à en payer le prix électoralement. Ils se sont donné deux mois de plus pour trouver un accord et

le faire accepter à la population. De même qu'ils se sont donné deux mois pour relever encore une fois le plafond de la dette, celui des 16394 milliards de dollars ayant été atteint le 31 décembre. En attendant, le gouvernement ne peut plus emprunter mais le ministre des Finances a affirmé pouvoir se débrouiller un mois ou deux en stoppant toute aide aux collectivités locales et en puisant dans des fonds de certaines administrations!

Pour l'instant, les parlementaires ont prolongé les allocations chômage fédérales qui expiraient au 31 décembre pour deux millions de personnes et ils se sont contentés de traiter le problème des réductions d'impôts sur le revenu décidées sous Bush et reconduites sous Obama qui devaient expirer le 31 décembre. Les exonérations sont maintenues pour tous les revenus inférieurs à 450 000 dollars par an. Mais

ce dont les parlementaires se vantent moins c'est que cela n'empêche pas d'autres impôts d'augmenter et en particulier les impôts prélevés sur les salaires dont les exonérations ont aussi expiré et n'ont pas été prolongées. En réalité, les trois quarts de la population verront leurs impôts augmenter cette année, y compris parmi les plus modestes.

C'est dire qu'aux États-Unis aussi l'année 2013 s'annonce mauvaise pour le monde du travail car les attaques les plus importantes sont à venir dans les prochains mois... à moins que les travailleurs, largement avertis par la campagne de mise en condition à laquelle nous venons d'assister, ne se laissent pas prendre à ce très mauvais film et se préparent au contraire à se défendre.

Dominique CHABLIS

• Kivu (République démocratique du Congo)

Victimes des bandes armées et des grandes puissances

« Connaissez-vous le Kivu ? Un drame s'y joue. En ce moment même. Avec déjà des millions de morts et d'autres millions de vies dévastées. » L'appel adressé à l'ONU, rédigé par l'ancienne plume de Mitterrand, Éric Orsenna, et publié par le journal *Le Monde*, a été signé notamment par Valérie Trierweiler (représentant la fondation Danielle Mitterrand), Yamina Benguigui (ministre de la Coopération) et Jacques Chirac. Ils dénoncent le rôle, effectif, des « escadrons, dont le groupe baptisé M23 », qui « font des incursions à Goma et sèment la terreur dans sa périphérie ». Mais pas un mot sur la responsabilité des grandes puissances, dont la France, dans cette situation dramatique qui dure depuis près de vingt ans.

Le Kivu est une région de la République démocratique du Congo (RDC), ancien Congo belge. Elle est située à un millier de kilomètres à l'Est de la capitale, Kinshasa, et jouxte le Rwanda. Cette région est au cœur des convoitises des grandes puissances depuis plus d'un siècle.

L'indépendance du Congo belge avait été arrachée après une longue lutte le 30 juin 1960, mais ensuite les États-Unis et la France apportèrent leur appui à la Belgique pour que, dans les faits, rien ne change si ce n'est le développement de mouvements sur des bases régionalistes et ethniques. Ils soutinrent la sinistre dictature de Mobutu, installée par un coup d'État préparé par la monarchie belge, l'ONU et la CIA. Trois décennies durant, ce régime assurera aux compagnies minières la mainmise sur les immenses richesses du sous-sol

Une conséquence de l'opération « Turquoise »

de différentes provinces, parmi lesquelles le Kivu. La situation dramatique actuelle au Kivu est une conséquence du génocide au Rwanda où le régime, sous haute protection de la France et de son armée, fit assassiner par centaines de milliers les Tutsis et tous les opposants hutus au régime. En 1994, lorsque le Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagamé, s'appuyant sur les Tutsis, menaçait le régime, l'armée française, sous mandat de l'ONU, s'interposa pour ralentir la marche du FPR, puis pour permettre aux sbires du régime et aux bandes de massacreurs de fuir et de se réfugier au... Kivu. Ce fut « l'opération Turquoise ».



Un camp de réfugiés abandonné près de la zone des combats.

Un million et demi de réfugiés hutus en provenance du Rwanda voisin y affluèrent, encadrés par l'armée et les milices hutues, avec l'aide de Mobutu et de l'armée française. Le pays en fut déstabilisé. Le Kivu servait de base arrière aux opposants au régime de Kagamé et de son côté celui-ci voulait profiter de l'affaiblissement de Mobutu pour accéder aux richesses minières de cette région. En octobre 1996, le Congo plongea dans la guerre, qui se solda six mois plus tard par la chute

de Mobutu, sans que la population voie son sort s'améliorer. Le pays restait dans un état délirant, et les bandes armées reconverties ou pas en bataillons de l'armée régulière de la RDC continuèrent à faire régner la terreur dans le Kivu.

Nouvelle intervention de l'ONU

En 1998, une nouvelle guerre se déclencha, allant jusqu'à impliquer huit États de la région, ce qui conduisit l'année suivante les grandes puissances à créer, dans

le cadre de l'ONU, une mission de « stabilisation », forte de quelque 20 000 hommes, qui comme toujours est là non pas pour « garantir la paix » mais simplement pour assurer la continuité des affaires des groupes capitalistes qui, guerre ou pas, continuent l'exploitation des richesses du pays. Ces grands groupes sont intéressés en particulier par la cassiterite, un minerai dont on tire l'étain, ou le coltan, utilisé dans l'industrie électronique, ou encore les réserves de pétrole que recèle le Kivu.

Comme dans toutes les guerres en Afrique, du Congo au Sierra Leone, derrière les bandes armées locales, il y a les intérêts des différents groupes capitalistes rivaux et leurs États respectifs. L'armée officielle de la RDC n'est qu'une bande armée parmi d'autres.

Et c'est bien pour le bénéfice des grands groupes industriels et financiers des métropoles impérialistes prétendument civilisées que les populations du Kivu subissent les viols, les assassinats, les enlèvements destinés à recruter des enfants-soldats, et qu'elles sont abandonnées à la loi des bandes de tueurs, y compris l'armée officielle de la RDC, qui bénéficie de la complicité des forces de l'ONU.

Jean SANDAY

• Montbéliard

Grève au collège Brossolette Les enfants des quartiers populaires n'ont pas à payer la catastrophe sociale

Le collège Pierre-Brossolette est le collège du plus grand quartier populaire de Montbéliard, rongé par un taux de chômage très élevé. Sur 490 élèves, les deux tiers sont boursiers. C'est la situation sociale catastrophique qui est la cause écrasante des difficultés.

Mais la misère n'est pas seulement matérielle, elle est aussi morale. Les jeunes retranscrivent dans l'école la violence qu'on leur fait vivre à l'extérieur. Insultes, coups, « loi du plus fort » deviennent le quotidien. Le quartier a récemment été classé ZSP (zone de sécurité prioritaire) par le ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire qu'il sera sillonné par plus de policiers et de CRS. Au lieu d'une école de qualité et d'un emploi stable, c'est la

pédagogie de la matraque.

La fusion des deux collèges du quartier et l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction l'an dernier ont compliqué les choses. Le personnel de direction veut que rien ne filtre au-delà des problèmes qu'il y a à l'intérieur et refuse systématiquement les propositions du personnel. Dépassée par la situation, la direction tient des propos démagogiques pour justifier son inaction. Elle met les dysfonctionnements

de l'établissement sur le compte de telle ou telle personne, souvent les agents de service ou les secrétaires, qui sont des cibles plus faciles que les enseignants. Les services administratifs de la direction d'académie et du rectorat de l'académie de Besançon sont au courant de cette attitude indigne et... laissent faire.

La montée de la violence et les tentatives pour diviser le personnel ont fini par mettre tout le monde en colère. Le rectorat a été obligé d'accorder une demi-journée de concertation et la présence d'un « médiateur », à qui le personnel a signifié un ras-le-bol unanime.

Mais cela ne faisait pas le compte. Mardi 18 décembre, 38 personnes sur 90 – agents d'entretien et administratifs, personnel de santé, assistants, enseignants – se sont mis en grève. Soutenus par des parents d'élèves, ils veulent un plan d'action capable de contrer la violence. Par ce mouvement de colère, ils se sont fait respecter.

Le personnel du collège Brossolette ne baisse pas les bras ; il refuse que les enfants des classes populaires subissent, avec la complicité du rectorat, l'incurie de cette société malade.

Correspondant LO

• Collèges de Seine-Saint-Denis

Pression financière et dégradation des conditions de travail

Stéphane Troussel, président socialiste du Conseil général de Seine-Saint-Denis, a récemment dénoncé, avec son compère le maire d'Asnières, Sébastien Pietrasanta, les agissements de la banque Dexia. Cette banque a accordé à des collectivités des emprunts toxiques dont les intérêts se sont envolés. Pour un des contrats accordés à la Seine-Saint-Denis, le taux d'intérêt est passé de 1,42 % à... 24 %!

Ces banques ont une responsabilité écrasante et devraient, elles, payer pour les dégâts dont elles sont responsables. Mais à l'inverse, c'est le Conseil général de Seine-Saint-Denis qui sans attendre, applique une politique d'économies qui pèse dès aujourd'hui sur les familles par l'augmentation du prix des cantines, et sur le fonctionnement des collèges du département. Les agents absents, même pour de longues durées, ne sont remplacés à raison que



d'un sur trois. Il manque au moins un agent par collège, et jusqu'à cinq sur douze dans un collège de la cité des Francs-Moisins à Saint-Denis. Autant dire que les 58 agents prévus aux remplacements ne suffisent pas aux besoins actuels. Sont également prévues la généralisation des cuisines centrales, qualifiée de « nouveau paysage de restauration scolaire », et la mutualisation des agents sur plusieurs collèges.

Le personnel affecté aux cuisines centrales sera prélevé

sur les collèges. La capacité de 4000 couverts de ces cuisines irait au-delà des besoins des collèges et servirait aussi d'autres collectivités. Le Conseil général promet des conditions de travail exemplaires, mais ceux qui craignent la privatisation pure et simple de ces cuisines, les partenariats public-privé étant dans l'air du temps, constatent que la société Elior, le nouveau prestataire du personnel du Conseil général, gère déjà des cantines scolaires dans l'Oise.

D'autre part, 25 ouvriers

professionnels (OP) devraient aussi être enlevés à leur collège pour être affectés à des équipes mobiles. Les autres OP, toujours affectés sur leur collège, seraient mutualisés sur trois établissements, ce qui permettrait de mieux pourvoir au remplacement d'un OP absent sans avoir besoin d'un personnel spécialement affecté à cette tâche. D'ailleurs le Conseil général ne recruterait pas de personnel supplémentaire. Pourtant la Seine-Saint-Denis va accueillir un nombre croissant de collégiens, en atteste la création de vingt-et-un nouveaux collèges d'ici à 2019, dont douze en partenariat public-privé.

Voilà donc les projets d'un des départements les plus sinistrés. Est-ce bien le Parti socialiste qui, au cours de la campagne pour son candidat Hollande, annonçait que sa priorité était l'éducation ?

Correspondant LO

• Dunkerque

Fermeture d'une école maternelle

Début 2012, la municipalité de Dunkerque (à majorité PS) a voulu fermer l'école maternelle Jacquard parce qu'elle n'avait plus qu'une seule et unique classe, de 22 élèves. Devant l'opposition unanime des parents, elle y a renoncé, leur demandant d'amener de nouveaux élèves. Ce qu'ils ont fait puisque cette année, il y a 27 enfants.

À la rentrée des vacances scolaires de la Toussaint 2012, la maire adjointe chargée de l'éducation et de la petite enfance, en compagnie d'une inspectrice d'académie, a présenté comme déjà actée la fermeture de l'école en juillet 2013, et a annoncé que le poste de l'institutrice serait supprimé. Les parents devaient choisir entre deux autres écoles pour inscrire leur enfant à la prochaine année scolaire.

Pourtant ces parents sont toujours opposés à la fermeture de l'école aux conséquences néfastes à tout point de vue. Beaucoup devront amener et ramener leur enfant en voiture quatre fois par jour (il n'y a pas de cantine) et non plus à pied comme actuellement. Près de l'école, il y avait deux nourrices qui se chargeaient de leurs autres enfants. Tout cela représentera une dégradation des conditions de vie des parents et des enfants. Et puis comment seront reclassés les personnels de l'école ?

Lors du conseil municipal du 17 décembre, où l'annonce de la fermeture de la maternelle Jacquard a été entérinée, la maire adjointe à l'éducation a opposé les intérêts des diverses écoles pour tenter de justifier la fermeture et la suppression du poste de l'institutrice. S'il y a moins d'élèves, ce devrait être l'occasion d'améliorer les conditions d'enseignement et d'éducation. Au conseil municipal, toute la gauche (PS, Radicaux, MDC, Verts, Progressistes, Parti communiste) a voté sans réserve la fermeture de l'école Jacquard. Seul le conseiller de Lutte Ouvrière a voté contre.

Correspondant LO

• Création de postes d'enseignants

Des promesses à la réalité

Le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, avait promis de recruter 43 500 enseignants ou personnels éducatif pour la rentrée 2013. Mais cela ne veut pas dire qu'il s'agit de la création de nouveaux postes.

La moitié des enseignants

recrutés ne ferait que combler les départs en retraite. Ce sont ceux qui ont passé les concours instaurés par l'ancien ministre Luc Chatel et qui seront envoyés directement devant des classes, sans formation. Ils boucheront les trous prévus cette

année, mais il restera le passif de toutes les suppressions de postes des dernières années.

L'autre moitié des recrutements correspond aux lauréats du nouveau concours qui, eux, auront un an de stage pendant lequel ils effectueront un « tiers temps »

devant les élèves. Voilà comment, à cause des remplacements de ce tiers temps, on en arrive à seulement 7 000 nouveaux postes créés, soit une moyenne nationale d'un pour huit établissements scolaires existants !

M. L.

• Hôpitaux psychiatriques publics de Paris Regroupement des hôpitaux **Non à la mutualisation de la pénurie !**

En décembre, une certaine mobilisation a eu lieu contre le projet de Communauté hospitalière du territoire parisien (CHT) qui vise à resserrer les liens entre les trois hôpitaux Sainte-Anne, Maison-Blanche et Perray-Vaucluse, et à associer celui de Saint-Maurice (Esquirol) ainsi que l'Association de santé mentale du 13^e arrondissement (ASM13).

Entre 100 et 200 membres de personnel sont allés envahir les réunions de comité de surveillance (ex-conseil d'administration) de chacun des trois principaux hôpitaux, à l'appel commun de plusieurs syndicats, pour s'opposer au vote de mise en place de la CHT et d'une direction commune qui se superposerait aux directions de chaque établissement.

Ce regroupement en CHT découle directement de la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » de 2009, mise en place sous le gouvernement Fillon dans une logique d'économies pour le service de santé



À Sainte-Anne le 21 décembre 2012, une centaine de salariés envahissent la réunion de la direction.

publique. Là où la loi est déjà appliquée, dans les hôpitaux généraux de l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris ou dans d'autres régions, elle donne lieu à des fermetures de services, de structures, de lits, sous prétexte de « doublons ».

En psychiatrie, le personnel et certains médecins expliquent que cette mutualisation, qui ne dit pas son nom, est l'annonce du démantèlement de la psychiatrie organisée aujourd'hui à l'échelle locale, en petits secteurs géographiques. C'est ce qui se passe déjà pour les malades sous tutelle dont le dossier est géré loin de leur hôpital de rattachement, qui de ce fait

perdent le contact avec les personnels qui les suivent.

Pour le personnel, comme cela se passe déjà dans les pôles mis en place à l'intérieur de l'hôpital pour regrouper plusieurs services, cela ira vers une aggravation de la mobilité imposée, de la polyvalence et vers une dégradation des conditions de travail et de soins ainsi que des pertes de postes.

Les directeurs, les élus, les médecins, qui en majorité ont voté pour la CHT, se résignent à cette restructuration faute d'argent. Cependant, face au personnel en colère, les conseils de surveillance de Perray-Vaucluse

et de Sainte-Anne, où devait être votée « la direction commune » de la CHT, ne se sont pas tenus et ont été reportés. À Maison-Blanche, malgré la salle envahie par 150 collègues et malgré une coupure de courant, ils ont fini leur vote à la lumière de leurs téléphones portables.

D'autres actions sont programmées en janvier pour amplifier le mouvement avec la participation du plus grand nombre, pour s'opposer à la régression du service public de psychiatrie et exiger au contraire des moyens à la hauteur des besoins.

Correspondant LO

• CHU de Rennes Succès du débrayage à la blanchisserie

Depuis plusieurs semaines, il manquait au moins dix personnes par jour à la blanchisserie. Le premier arrêt non remplacé remontait au 8 août. À un congé maternité non remplacé se sont ajoutés des arrêts plus courts.

Du coup, au lieu de travailler à 50 par jour, le personnel

s'est retrouvé à 40, voire moins. Pour obtenir des remplaçants, nos collègues ont décidé de faire grève une heure, jeudi 20 décembre.

Dès le dépôt du préavis, la direction a reconnu que la situation n'était pas tenable et a annoncé qu'elle allait mettre des remplaçants.

Mais, il n'était pas question de la croire sur parole. 28 personnes ont arrêté le travail, soit près des trois quarts des présents ce jour-là. Elles se sont rendues à la direction. Le DRH a confirmé l'arrivée de six personnes à partir du lundi 24 décembre. Cela suffira-t-il

pour répondre aux besoins en linge des services pendant la période des fêtes et, au-delà, pour faire face au 14 tonnes de linge en retard ? Si ce n'est pas le cas, les salariés comptent bien se mobiliser à nouveau.

Correspondant LO

• Nouvel hôpital de Calais Équipement moderne et beau décor ne suffisent pas

À Calais, il a fallu attendre plus de dix ans pour que soit enfin réalisé le projet d'un nouvel hôpital. Trouver le budget pour sa construction, dans une zone particulièrement déficitaire en matière sanitaire, n'était pas une priorité pour les gouvernements. Aussi quand l'hôpital a enfin ouvert en septembre dernier, il a été accueilli favorablement par la population, contente de découvrir un bâtiment lumineux, spacieux, bien décoré, situé au milieu de jardins et doté d'un

équipement perfectionné.

Bien que soulagé de quitter les locaux vétustes et étriés de l'ancien établissement, le personnel avait pourtant déjà compris, avant même d'avoir déménagé, qu'il y avait mal-donne: la quantité de travail supplémentaire, induite par une surface doublée et par l'ouverture de nouveaux services, ne serait pas compensée par l'embauche de personnel. Et, de fait, aujourd'hui tout le monde est surmené, d'autant plus que la modernité de l'hôpital attire un plus

grand nombre de patients de la région. Ceux-ci ont souvent du mal à comprendre que, dans un hôpital tout neuf, ils doivent patienter si longtemps avant d'être pris en charge.

Quant au directeur, qui était si fier d'affirmer dès les premiers jours d'ouverture que les urgences accueilleraient désormais 120 à 130 personnes par jour au lieu de 90, voilà qu'il s'excuserait presque maintenant en prétendant qu'une telle hausse de 30% était imprévisible. Sa fameuse « réorganisation » du

travail, qu'il vantait comme solution miracle, a signifié surtout une intensification du travail. Aussi le mécontentement couve dans beaucoup de services et de catégories.

Pour ne pas finir sur les rotules, les travailleurs hospitaliers devront imposer l'embauche de personnel.

Ceux qui ont fait grève le vendredi 21 décembre ont eu bien raison d'exprimer leur mécontentement.

Correspondant LO

• Clinique Urbain V – Avignon Grève pour les salaires

Vendredi 21 décembre, les grévistes de la clinique Urbain V à Avignon entamaient leur cinquième jour d'une grève très largement soutenue par tous les travailleurs de l'établissement et animée par des militants de la CFDT. Au deuxième jour, 90% des 200 salariés étaient en grève.

Les grévistes ont ressenti comme une provocation les quatre ou cinq euros d'augmentation mensuelle que la direction vient de leur annoncer, qui s'ajoutent à l'apparition de sanctions disciplinaires. Ils réclament que les salaires suivent au moins la hausse des prix. Et ils dénoncent le manque de personnel, les absences non remplacées. Beaucoup, comme les auxiliaires puéricultrices, ont des salaires proches du smic et certains sont employés à temps partiel et en CDD, comme les femmes de ménage. Le salaire horaire d'un infirmier de bloc opératoire après plus de vingt ans d'ancienneté n'atteint pas les 14,50 euros de l'heure.

Quant au manque de personnel, il est en ce moment flagrant dans certains services où, à la suite de la réquisition ordonnée par le préfet pour atteindre les effectifs théoriques normaux, il y a davantage de travailleurs qu'en temps ordinaire. Ce qui prouve bien qu'il faut embaucher.

Urbain V appartient au groupe Vitalia, qui avec une cinquantaine de cliniques, est le deuxième groupe de cliniques privées en France après la Générale de santé. C'est dire qu'il ne manque pas d'argent pour donner satisfaction aux salariés. Mais pour satisfaire les actionnaires, il ne recule devant aucune petite mesquinerie, aux dépens aussi des patients: par exemple, il continue de prélever indûment neuf euros à chaque malade, facturés comme frais d'assistance aux démarches administratives, cela malgré un rappel à l'ordre de l'Assurance-maladie en août dernier.

Une réunion est prévue le 2 janvier avec la direction pour discuter des revendications.

Correspondant LO

• Un paquebot pour Saint-Nazaire

Une embellie pour l'emploi ? Peut-être, mais sans aucune garantie pour les salariés

L'annonce de la commande d'un super paquebot de 361 mètres de long aux chantiers STX de Saint-Nazaire (ex-Chantiers de l'Atlantique) est incontestablement une bonne nouvelle pour les 2 000 salariés de l'entreprise et pour les quelque 2 000 travailleurs des entreprises sous-traitantes. Actuellement, les salariés de STX qui travaillent en production sont en chômage technique, et jusqu'à une date indéterminée pour certains d'entre eux. Du coup, la crainte que le chantier ferme totalement était bien réelle.

Cette nouvelle a été sans doute encore meilleure pour les actionnaires de STX. STX est une entreprise coréenne, qui a racheté en 2007 les chantiers à Aker Yards, une entreprise norvégienne. L'État français n'est présent dans le capital que pour environ 30 %, présence qui a sans doute facilité la signature de ce marché. Mais sans que l'on puisse en savoir plus du fait de ce fameux

secret des affaires, qui permet toutes les combines!

Tout cela devrait inciter les politiciens de droite et de gauche à modérer leur enthousiasme à saluer la victoire de « notre » pays et de « notre » industrie. D'autant que la partie n'est pas définitivement gagnée puisque la Finlande demande une enquête sur les conditions de réalisation de ce marché. Pourquoi la Finlande? Parce

que, dans ce pays, il existe un chantier de construction navale capable de construire un navire de cette dimension et de cette capacité. Un chantier qui appartient – coïncidence? – à l'empire STX, implanté dans plus d'une dizaine de pays. Quoi qu'il arrive, ce sera donc STX le gagnant.

Si l'emploi est sauvé pour quelque temps à STX-Saint-Nazaire et si cette commande aboutit à un répit limité sur le marché du travail régional, on n'en sait guère plus, ni sur les délais de la remise en route de l'activité du chantier, ni sur les conditions imposées aux salariés, qu'ils soient STX ou des entreprises sous-traitantes, car cette commande est incapable à elle seule de résoudre les problèmes de

chômage que connaissent les salariés.

Et surtout elle ne modifie pas la situation générale. Il ne suffit ni d'une hirondelle ni d'un paquebot géant pour qu'elle change. Cette situation ne dépend pas de telle ou telle opportunité créée par des négociateurs commerciaux habiles, facilitée par l'intervention de l'État.

Le monde du travail doit imposer des garanties qui ne soient pas liées à de tels aléas. Des garanties sur les emplois, donc sur les salaires, en exigeant l'interdiction des licenciements, la répartition du travail entre tous et, pour éviter les entourloupes des actionnaires, en imposant le contrôle sur les opérations des patrons.

Jean-Pierre VIAL

• Texas Instrument – Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes)

Bonne année... à la rue

Texas Instrument va fermer prochainement son site de Villeneuve-Loubet, où travaillent essentiellement des ingénieurs de haut niveau.

La direction de Texas Instrument a annoncé la suppression de 517 postes sur 541 sur le site lors d'une réunion à la cafétéria, à l'issue d'un comité d'entreprise extraordinaire le mardi 18 décembre.

La quasi-totalité des employés étaient présents. Les représentants de la direction leur ont expliqué, diapositives à l'appui, « les difficultés économiques » de l'entreprise. Ces dirigeants ont parlé des problèmes sur le marché des smartphones, de la concurrence d'Apple et de Samsung, de la volonté de Texas Instrument de se recentrer sur la fabrication de puces pour l'industrie automobile, etc. Jusqu'à la diapositive numéro quatre, présentant tout de go la fermeture du site.

L'orateur n'a pu continuer, sa voix étant recouverte par les sifflets et les applaudissements ironiques. Aux cris de « Bravo pour votre présentation! Tout ça pour nous expliquer qu'il faut fermer le site et arriver à le justifier, bravo! », les salariés ont quitté la salle, la rage aux

cœur. Quelques instants avant cette réunion, en ouvrant leur boîte mail, ils avaient reçu du grand patron des États-Unis ses vœux de bonne année.

La direction compte aller très vite, mais parmi le personnel certains disent qu'ils ne comptent pas rester sans réagir.

Le député UMP Lionnel

Lucas a demandé au ministre du Redressement productif d'intervenir, rappelant que cette année l'usine aurait empoché 100 millions d'euros au titre de crédit recherche... pour finalement licencier. Fleur Pellerin, pour le gouvernement, a répondu: « Je veux vous faire part de la détermination du

gouvernement à sauver le site de Villeneuve-Loubet », et pour cela elle viendra en personne au début de l'année 2013 sur le site de Texas Instrument. Ce n'est évidemment pas cela qui va faire trembler les patrons de Dallas. Les salariés ne peuvent compter que sur eux-mêmes.

Correspondant LO

• Virgin Megastore

Les salariés refusent d'être licenciés

80 % des salariés du Virgin Megastore des Champs-Élysées ont manifesté devant ce magasin samedi 29 décembre pour défendre leur emploi. L'enseigne de livres, CD, vidéos envisage de ne pas renouveler le bail de ce magasin racheté il y a six mois par un fonds d'investissement qatari, en échange d'un dédommagement dont le montant se discute actuellement. 184 salariés se retrouveraient jetés sur le carreau sans même qu'un plan social ait été déposé, faute de temps, se justifie la direction, puisque

l'offre de rachat du bail par le Qatar Investment Authority n'était valable que pendant deux jours!

L'avenue des Champs-Élysées est la troisième avenue la plus chère du monde, avec des loyers approchant les 10 000 euros le m², et nombre de petites enseignes ont dû déménager, laissant la place aux groupes mondiaux du luxe et du prêt-à-porter, ainsi qu'aux firmes automobiles. Mais le prix du loyer n'est pas seul en cause dans la décision de Virgin puisque, sur les vingt-six unités comptant

1 200 salariés que détient le groupe en France, la fermeture de celles de Metz et Toulouse a été annoncée il y a un an, et au moins une demi-douzaine d'autres sont menacées, sous prétexte de baisse des ventes.

Les patrons boivent (la tasse), les salariés trinquent, telle est la façon d'agir de la direction de Virgin. Eh bien, les salariés ne veulent pas être victimes des petites manipulations financières du groupe.

Marianne LAMIRAL

• PSA – Mulhouse **Licenciement à l'image de la politique de PSA**

Il y a quelques semaines à l'usine PSA de Mulhouse, un ouvrier s'est fait licencier pour « insuffisance professionnelle ».

Âgé de 52 ans, après trente-quatre années passées sur les lignes de montage, il n'arrivait plus à suivre les cadences imposées par la direction.

Cet ouvrier souffre d'une hernie discale, mais avait été déclaré apte par la médecine du travail à tenir son poste sur la chaîne d'habillage moteurs. Et, bien qu'il ne tienne plus le coup physiquement, aucun autre poste de travail ne lui a été proposé dans cette usine qui compte pourtant 8 300 salariés et pas moins de huit ateliers de production – du Montage à la Forge en passant par la Fonderie ou l'Emboutissage.

Cette procédure de licenciement, qui s'est déroulée en très peu de temps, est à l'image de la politique que mène actuellement la direction de PSA. Vouloir fermer l'usine d'Aulnay-sous-Bois, vider l'usine de Rennes d'un quart de ses effectifs, rayer plus de 11 000 emplois de la carte: cela ne lui suffit pas.

En fait, le licenciement de cet ouvrier s'inscrit dans une série d'autres licenciements individuels à Mulhouse: tous ceux qui sont trop malades, pas assez productifs – aux yeux de la direction – se retrouvent dans sa ligne de mire. Et justement, si cette politique de pression permanente et de « chasse » aux malades s'accroît ces derniers mois, c'est une des conséquences directes des suppressions d'emplois massives décidées par PSA.

Alors il est temps que l'on s'y mette tous ensemble pour contrecarrer ses sales coups.

Correspondant LO

• Coop Atlantique – Ingrandes (Vienne)

La direction recule

Cette coopérative, qui réceptionne et ventile des marchandises pour le compte des magasins de grande distribution U, prévoit de réduire ses sites logistiques régionaux de trois à deux : ceux de Saintes et de Condat-sur-Vienne seraient maintenus et celui d'Ingrandes fermerait en juin 2014. Malgré son engagement à maintenir l'activité sur ce site, la direction annonçait, lundi 17 décembre, le transfert d'activités d'Ingrandes.

Dès le lendemain, la majeure partie des 150 travailleurs se sont mis en grève, bloquant les nombreuses marchandises qui venaient juste d'être livrées pour être traitées durant cette période de fêtes. Mercredi 19, après 31 heures de grève et de blocage, le délégué syndical CGT annonçait qu'un accord était conclu avec la direction locale pour la période allant

du 19 décembre au 11 janvier 2013, jour du prochain comité central d'établissement.

Les travailleurs ont ainsi imposé que la direction s'engage (par écrit) au retour des produits transférés et au maintien du travail dans l'entrepôt d'Ingrandes jusqu'en juin 2014. Ils ont également obtenu le paiement sur le salaire de décembre d'une prime de 200 euros brut, de majorations pour les heures supplémentaires à hauteur de 70 % pour les samedis 22 et 29 décembre, sur la base du volontariat.

Ces reculs de la direction ont été ressentis comme une petite victoire par les grévistes. Cela fait d'autant plus de bien au moral que la menace sur les emplois reste présente et que tous sont conscients que les luttes à mener seront rudes.

Correspondant LO



Depuis janvier 2012, la coopérative est associée avec la riche enseigne de distribution U, dont le chiffre d'affaires atteint 16 milliards d'euros, ce qui la classe quatrième distributeur en France, derrière Carrefour,

Leclerc et Intermarché.

De toute évidence, cela ne suffit pas à ses dirigeants qui, par l'intermédiaire du patron du directoire de la coopérative, avaient annoncé début décembre la fermeture du site d'Ingrandes en

proposant des reclassements à des centaines de kilomètres de là (Périgueux, île d'Oléron, Saintes...) sur des postes pour la plupart à temps partiel!

Correspondant LO

• Système U – Trélazé

Une prime de rendement scandaleuse

La prime de rendement existe depuis longtemps à Système U ouest, qui regroupe cinq dépôts dans le Grand Ouest, dépôts qui approvisionnent tous les magasins U, super ou hypermarchés.

Mais, depuis 2004, la direction a complètement chamboulé le fonctionnement dans les dépôts et, par voie de conséquence, le mode de calcul de la prime, rebaptisée sous le nom ronflant de rémunération complémentaire variable (RCV).

Tous les travailleurs chargés de préparer les commandes des magasins sont maintenant équipés d'un casque audio, relié à un serveur informatique, qui leur indique en temps réel les colis à charger sur les palettes. Il n'est pas possible à

un préparateur de connaître à l'avance le contenu de sa palette. Il doit suivre les instructions données par une voix synthétique.

Or, il s'avère qu'en fonction du type de produit, les temps requis pour le calcul de la RCV ne sont pas les mêmes. Il est donc quasi impossible à un préparateur de savoir où il en est. En effet, pour la même commande, il peut passer des liquides aux produits d'entretien, puis aux gâteaux... Et suivant le mode d'emballage du

produit ou son poids, les temps peuvent varier.

À la fin du poste, le préparateur ne sait pas s'il a réalisé son objectif. Il lui faut attendre le lendemain pour le savoir. Cet objectif est d'ailleurs présenté en pourcentage et non en nombre de colis, en volume ou en poids, ce pourcentage étant établi par rapport à une base fixée produit par produit. Celui qui, par le plus grand des hasards, aurait réussi à préparer ses commandes en fonction de cette base théorique, se verrait attribuer un taux de réalisation de 100 %.

Ce système est tout bénéfice pour la direction. Chaque travailleur, ne pouvant savoir

où il en est rendu, est obligé de maintenir une cadence maximum s'il veut pouvoir toucher sa prime à la fin du mois.

Cette RCV peut varier, allant d'environ 60 euros à plus du double. Pour réaliser de tels pourcentage, il faut littéralement s'esquinter au travail, d'où la forte augmentation des troubles musculo-squelettiques depuis la mise en place de cette RCV.

Mais, cerise sur le gâteau, la direction ne voulant pas pénaliser les cadres et la maîtrise, elle leur attribue chaque mois une RCV calculée sur... la moyenne de l'entrepôt. Non seulement les travailleurs sont contraints de travailler au

maximum pour espérer avoir leur prime, mais en plus, ils travaillent aussi pour la prime de leur chef.

Depuis le début, nombreux sont les travailleurs qui résistent, préférant se passer de prime plutôt que de s'esquinter la santé. Mais, évidemment, la direction ne l'entend pas de cette oreille et n'hésite pas à sanctionner les plus récalcitrants par des mises à pied.

C'est pourquoi la revendication défendue par les travailleurs les plus conscients est l'intégration de la RCV au salaire.

Correspondant LO

• Visteon – Gondecourt (Nord) et Harnes (Pas-de-Calais)

On a déjà payé pour les profits, aux patrons de payer leur crise !

À Visteon, un nouveau plan de suppressions d'emplois a été annoncé : 213 travailleurs seront licenciés à l'usine de Gondecourt dans le Nord (650 salariés) et 30 sur le site de recherche et développement à Harnes (280 salariés) dans le Pas-de-Calais, soit 243 au total.

La direction dit que le chiffre d'affaires est en baisse à cause de la perte de plusieurs contrats avec Renault ou PSA. Si ce n'était pas cette raison, cela en seraient d'autres. Depuis 2010, l'usine de Flins (60 salariés) a été fermée, tout comme Rennes (450 salariés) qui travaillaient pour Peugeot), Brebières (120 salariés) qui travaillaient pour Renault-Douai), Carvin (120 salariés

travaillaient pour PSA et Toyota). Depuis 2000, date du rachat des usines en France par Visteon, c'est le onzième plan de suppression d'emplois. Et la direction ne prévoit plus que 1 200 emplois en CDI en 2013, alors qu'il y en avait 3 000 il y a douze ans. À Gondecourt, où le dernier plan de suppressions d'emplois remonte à 2009, la direction dit vouloir faire appel à des départs volontaires. Les

licenciements annoncés toucheraient 80 ouvriers de production, et aussi des caristes, des chefs d'équipes, des responsables de la logistique, des techniciens.

Certains responsables sont tombés de haut en voyant que, malgré leurs « bons et loyaux services », la direction comptait les jeter – eux aussi – comme des vieilles chaussettes. Dans le plan de licenciements, il y a même une infirmière sur les deux présentes dans l'usine, alors que la direction prétend qu'elle veillerait à ce qu'il y ait davantage d'entretiens

santé-travail en 2013

À tous ceux-là s'ajoutent environ 200 intérimaires, dont beaucoup sont déjà partis, et ne sont de toute façon pas comptabilisés dans les licenciements.

Le directeur actuel est là depuis quelques mois et ne restera pas longtemps. Il vient, comme il dit, pour « sauver l'usine ». Il a réuni tous les salariés pour leur faire la morale et tenter de leur faire croire que c'était à cause d'eux que l'usine n'allait pas bien : il y aurait trop de rebuts, trop d'absentéisme, trop de pannes... Cela, c'est la vision patronale. Pour que tout aille

mieux du côté des travailleurs, il faudrait plutôt ralentir les cadences, garder tout le monde et même embaucher, car pour bien des pannes, les réparations ne sont que du rafistolage. Il n'y a plus d'investissement depuis longtemps, il y a des fuites d'huile partout. L'usine est dans un état lamentable.

La vérité, c'est qu'il y a trop de licenciements, trop d'économies sur le dos des travailleurs, pour trop de profits pour les actionnaires.

Correspondant LO

• Lille

Deux mois de grève de la faim pour des papiers

Régularisez !

À Lille, le 2 novembre 2012, une centaine de travailleurs sans papiers ont entamé une grève de la faim pour leur régularisation. Certains de ceux qui, à la date du dimanche 30 décembre, continuaient leur grève de la faim risquent d'avoir des séquelles biologiques définitives. Par ailleurs, le Comité des sans-papiers du Nord (CSP59) réclame d'être réintégré parmi les organisations habilitées à négocier les dossiers des sans-papiers en préfecture, comme de 1997 à 2007.

Après leur évacuation par la police d'un temple protestant qu'ils occupaient, les sans-papiers ont été dispersés par la police dans différents foyers et hôpitaux de toute la région. À ce jour ils se sont rassemblés et abrités sous une tente collective devant le parvis d'une église de Lille – dont ils ont aussi été expulsés – alors que les températures sont à peine au-dessus de zéro, et la pluie battante.

Ces femmes et ces hommes viennent d'Algérie, du Maroc, de Guinée et de Thaïlande. Nombreux sont ceux qui vivent et travaillent en France depuis des années, dans tous les métiers qui exploitent cette main-d'œuvre sans papiers. Leur recours à la grève de la faim vient de leur volonté désespérée d'obtenir leur régularisation d'un gouvernement nommé par Hollande, qui s'était fait élire sur le slogan « *Le changement c'est maintenant !* » Mais rien n'a changé pour les travailleurs sans papiers et leurs familles.

Ce n'est que le 19 décembre, plus de six semaines après le début de la grève de la faim, que le préfet du Nord, négociant avec le CSP59 et la Ligue

des droits de l'homme, a évoqué une promesse de régularisation pour seulement neuf d'entre eux. Aux autres, il a été rétorqué qu'il fallait remplir les critères de la nouvelle circulaire Valls qui, dans le fond, ne diffèrent pas des critères en vigueur sous la droite. Il faut par exemple que ces travailleurs fournissent des contrats de travail, des fiches de paie et des promesses d'embauche, alors que la plupart du temps ils n'étaient embauchés que clandestinement.

L'application de cette circulaire est poussée jusqu'à l'absurde : les services de la préfecture ont demandé à une personne de 71 ans, dont le fils unique vit légalement en France, de fournir des contrats de travail français !

À l'absurdité administrative s'ajoute le mépris. Depuis qu'ils sont installés devant le parvis de l'église de Lille, les sans-papiers demandent à la municipalité d'installer des toilettes chimiques, en vain. Martine Aubry, maire de Lille, les avait pourtant accordés dans une précédente grève de la faim en 2007, mais à l'époque c'était la droite qui était au pouvoir et le PS jouait à l'opposant. Et au mépris se rajoute la brutalité. Des grévistes de la faim ont été conduits au tribunal encadrés

par des policiers, l'un d'entre eux s'est effondré.

Dimanche 30 décembre, deux grévistes de la faim ont été arrêtés, placés en centre de rétention, puis transportés jusqu'à Roissy pour finalement être expulsés vers l'Algérie.

Vis-à-vis des travailleurs sans papiers, le PS au pouvoir emploie les mêmes méthodes pour appliquer la même politique, dans la droite ligne de celle de Sarkozy-Guéant-Hortefeux.

La moindre des choses serait que les travailleurs sans papiers, ceux qui risquent leur vie par leur grève de la faim, comme tous les autres qui vivent et travaillent parmi nous, soient régularisés immédiatement.

Correspondant LO



• Calais

Rixes entre migrants

Une situation de détresse

Dans les rues de Calais, les 24 et 25 décembre, des affrontements faisant quelques blessés légers ont opposé entre eux plusieurs dizaines de migrants d'origines différentes, sur les lieux où les associations qui leur viennent en aide assurent habituellement la distribution des repas.

Les tensions entre les diverses nationalités ne sont pas nouvelles : comme le reste de la population, les réfugiés n'échappent pas aux préjugés nationalistes et les réseaux concurrents de passeurs peuvent parfois contribuer à les exacerber.

Mais ces rixes violentes sont

surtout le résultat de l'état de survie auquel ces migrants en sont réduits. Leurs abris sont régulièrement démantelés par la police, leurs quelques affaires détruites ; et ils doivent à nouveau chercher des lieux où dormir, trouver des couvertures. Jean-Claude Lenoir, responsable de l'association Salam, dénonce la précarité et « le cercle vicieux » que constitue leur situation.

L'afflux de réfugiés dans la ville est en effet un problème permanent depuis plus de dix ans, le phénomène ayant commencé avec l'arrivée des réfugiés de la guerre du Kosovo. L'Angleterre reste toujours un pays attractif pour tous ceux qui fuient la misère, la dictature

ou la guerre dans leur pays, et comptent sur leur famille ou leur communauté qui s'y sont déjà installées. Et la ville de Calais est le port le plus proche d'où ils peuvent espérer traverser clandestinement.

Le gouvernement de droite de Sarkozy avait mené contre eux une traque cynique : en 2002 il avait fermé le centre de la Croix-Rouge de Sangatte, puis en 2009 il avait fait raser la « jungle », sorte de campement dans les bois environnants, mais le harcèlement policier n'a pas fait disparaître les migrants pour autant. Le gouvernement socialiste de Hollande, dans son souci démagogique de plaire à l'électorat réactionnaire, a tenu à montrer qu'il ne modifiait pas

leurs conditions d'accueil dans un sens humanitaire en faisant donner sa police fin septembre contre un squat, à la demande de la maire UMP de la ville.

La gêne pour les riverains engendrée par la proximité des lieux où s'installent les migrants ne peut pas faire oublier la détresse de ces hommes et femmes victimes d'abord d'une société capitaliste inhumaine : les pays riches, comme la France ou l'Angleterre, sont les premiers responsables, par leur politique coloniale et les guerres qu'ils fomentent, de la détresse des peuples du tiers-monde, qui les poussent à fuir leur propre pays dans l'espoir de vivre un peu mieux ailleurs.

Correspondant LO

• Nos lecteurs écrivent

Comment une préfecture reçoit les demandeurs d'asile

« Allez hop, tout le monde s'en va ! »

Aujourd'hui 28 décembre, jour ordinaire à la préfecture de l'Isère, place de Verdun. J'arrive à 8 h 15 et commence à relever les noms des demandeurs d'asile qui ont passé la nuit ou sont arrivés à l'aube pour être les premiers dans la file d'attente derrière les barrières métalliques qu'ils ne doivent pas franchir.

Aujourd'hui 28 décembre, ils sont 33 : cinq familles avec enfants originaires de Macédoine, Serbie, Bosnie, Kosovo, Russie ; un couple et deux hommes seuls, originaires de Macédoine ; deux hommes et quatre femmes seules, dont une mineure, originaires de République du Congo ; un homme en provenance du Mali et deux personnes de Guinée.

Aujourd'hui 28 décembre, certains sont déjà venus six, cinq, quatre, trois, deux fois, et ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas accéder au bureau de l'asile pour demander la possibilité d'obtenir la protection de la France.

Aujourd'hui 28 décembre à 9 h 03, l'employée de la préfecture franchit la porte, s'approche de la masse agglutinée contre la barrière, fait entrer deux hommes qui étaient au premier rang, puis les portes se referment.

Aujourd'hui 28 décembre à 9 h 10, le policier de service s'adresse à tous ceux qui restent : « Allez hop, tout le monde s'en va ! »

Aujourd'hui 28 décembre, l'accueil du 115 répond aimablement qu'il faut rappeler à 11 heures pour connaître les places d'hébergement d'urgence. La préfecture ne rouvrira ses portes que le jeudi 3 janvier.

L'asile est un droit constitutionnel. L'État français est souverain pour décider de quelle manière l'examen de la demande de protection est fait sur son territoire mais cette liberté est encadrée par l'obligation qu'il a de respecter la personne humaine à chaque étape de la procédure et l'obligation de ne pas rendre vaine toute démarche de protection. »

Michèle M., bénévole à l'ADA, Accueil demandeurs d'asile.